



Fiche technique Le tiers payant

Mise à jour mai 2010

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE
PAR DECRET DU 24.01.1989

C'est ce que la caisse de sécurité ne rembourse pas

À Mayotte, la CMU n'existe pas

Lorsqu'on est affilié à la SS pour le moment il n'existe pas de tiers payant dans le système public

Dans le libéral, il existe et peut être un frein à l'accès aux soins

Cas d'exonération du tiers payant

-Lorsqu'on est atteint d'une **Affection en longue maladie (ALD)**, le médecin traitant fait la demande auprès du médecin conseil de la caisse de sécurité sociale

-Lors du traitement pour la **Stérilité**

-Lorsque la pathologie est liée à un **accident de travail ou une maladie professionnelle**

-lors de **la grossesse** :

Les visites obligatoires sont remboursées intégralement dès la première visite

Les prescriptions sont remboursées à partir du 6^e mois de grossesse et jusqu'au 8^{ème} jour après l'accouchement

-**les enfants** : les visites obligatoires (donnant lieu à certificat pour la CAF) sont remboursables intégralement

-**Exonération partielle du ticket modérateur (ETM50)** sous condition de ressources à demander auprès de la Caisse de Sécurité Sociale (voir le service social) Au maximum on peut être exonéré de la moitié de ce ticket modérateur

Pièces à fournir : attestation de sécurité sociale , avis d'imposition et livret de famille

-**Fond spécial de la caisse de sécurité sociale** : peut compléter le remboursement sous condition de ressources ; dossier à monter avec le service social de la CSSM

-Demande **d'aide médicale** auprès des services sociaux du conseil général : lorsqu'on a épuisé les demandes auprès de la caisse, le conseil général peut apporter une aide complémentaire sur présentation des factures, des refus ou des remboursements déjà effectués par la caisse et accord du médecin référent

Exemple : frais d'optique, transports médicaux

Obstacles

À Mayotte les examens obligatoires avant 6 mois de grossesse ne sont pas remboursés à 100% ce qui paraît relever de recours (voir recours fiche assurance maladie)
De même les examens obligatoires des enfants

Il existe une condition de nationalité dans le règlement du conseil général qui peut justifier un recours lors d'un refus d'aide médicale (voir recours fiche handicap)

-Souscrire une mutuelle ou une assurance